



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ÉVACUATION DES TERRES POLLUÉES A LA CITE INDUSTRIELLE – 106 RUE DE LA JARRY A VINCENNES PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ PICHETTA

**DÉCISION N° DM-21-374
EN DATE DU 28 OCTOBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-21-169 du 05/05/2021 autorisant la signature du marché de travaux d'évacuation des terres polluées à la Cité Industrielle – 106 rue de la Jarry à Vincennes (notifié le 11/05/2021) pour un montant initial de 2 297 186,08 € HT avec la société PICHETA ;

CONSIDÉRANT l'exécution des travaux en plus-values, consécutifs à des découvertes fortuites lors des travaux de dépollution et des modifications demandée par le maître d'ouvrage en cours de chantier :

-mise à disposition d'une roulotte de décontamination amiante, à destination du géotechnicien du complexe sportif afin que celui-ci procède à des sondages in situ de manière sécurisée

-dégazage et traitement d'une première cuve à fioul découverte sur site

-dégazage et traitement d'une seconde cuve à fioul découverte sur site

-création d'une plateforme en concassé afin de faciliter la circulation des camions

D É C I D E

DE SIGNER avec la société PICHETA - 13 route de Conflans – 95480 PIERRELAYE, représentée par Monsieur BOUCHERET Jérôme, Directeur d'agence, l'avenant n°1 au marché de travaux d'évacuation des terres polluées à la Cité Industrielle – 106 rue de la Jarry à Vincennes.

L'avenant n°1 s'élève à 12 691,50 € HT (15 229,80 € TTC).

Le nouveau montant du marché est donc de 2 309 877,58€ HT (2 771 853,10 € TTC). soit une augmentation de 0.55%.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat.,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211028-Imc1H9021H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/10/2021
Date de Publication : 28/10/2021